

Inscriptions - les modalités et conditions

Forum ICRSMV 2018

Tous les participant(e)s du Forum devront être inscrit(e)s.

Tous les participant(e)s devront s'inscrire en utilisant le système d'inscription de l'ICRSMV disponible en ligne.

Tous les frais doivent être acquittés avant le début du Forum. Les participant(e)s n'ayant pas payé leur facture se verront refuser l'entrée.

Nous exigerons une pièce d'identité avec photo pour avoir accès au site.

L'inscription offre aux participant(e)s du Forum accès à toutes les séances publiques, repas et pause-café.

Il n'y a pas de frais partiels ou de frais pour une journée seulement.

Remboursement et annulations

Si un(e) participant(e) inscrit(e) ne peut plus assister au Forum ICRSMV 2018, et si le comité organisateur du Forum est informé par écrit un minimum de 6 semaines avant le début de la conférence (avant le 1er septembre 2018), un remboursement sera offert.

Tous les remboursements sont assujettis à un frais administratif de 50\$. Ce montant sera soustrait du montant à rembourser.

Aucun remboursement ne sera offert après le 1er septembre 2018.

Transferts

Si un(e) participant(e) inscrit(e) ne peut plus assister au Forum ICRSMV 2018, il est possible de transférer son inscription à une autre personne.

Aucun transfert ne sera autorisé après le 1er septembre 2018.

Pour demander un transfert, le ou la participant(e) inscrit(e) devra écrire au comité organisateur (cimvhr@queensu.ca) avant le 1er septembre 2018.

Seul le ou la participant(e) inscrit(e) peut faire une demande de transfert.

Inscription reporté

Aucune inscription ne pourra être reportée à un Forum futur.

Politique anti-harcèlement

Le Forum ICRSMV 2018 offre aux participant(e)s, ainsi qu'aux travailleurs, un environnement exempt de harcèlement lors de toutes les activités. Tout participant agissant de façon coercitive, harcelante et/ou intimidante pourra se voir sanctionnés ou expulsé sans remboursement à la discrétion du comité organisateur.